

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURTArrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
ReimsExtrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du vendredi 31 mars 2017.

Par suite d'une convocation en date du 23 mars 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	8	Présents : Jean MICHEL, Gérald MABILE, Jacky LESUEUR, Maurice ENGELMANN, Philippe LEVEAUX, Michel BACARISSE, Pierre CARRE.
présents	9	Absents excusés : Thierry PROLA qui donne pouvoir à Jean MICHEL, Grégoire MAZZINI et Xavier CULEUX.
votants	11	Secrétaire de séance : Gérald MABILE.
Délibération n°	12/2017	

Objet : VOTE DES 3 TAXES.

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année le taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises perçues par la commune. Il rappelle également que le 19 janvier dernier, le conseil communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims a adopté le protocole financier général et a délibéré sur les attributions de compensation provisoires qui en découlent. Celles-ci tiennent compte des majorations ou minorations liées à la neutralisation fiscale (dites « AC de neutralisation »). Les taux proposés permettent de neutraliser pour les contribuables l'impact des nouveaux taux intercommunaux. Monsieur le maire fait lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,
Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,
Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Le conseil municipal à l'unanimité,
Décide les taux suivants :

- taxe d'habitation	15.77 %	produit	66 234 €
- taxe foncière (bâti)	24.33 %	produit	58 660 €
- taxe foncière (non bâti)	15.81 %	produit	2 909 €

Soit un produit fiscal attendu de 127 803 €.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
 Fait à Courcelles-Sapicourt, le 31 mars 2017
 Le Maire, Patrick DAHLEM


